



Commune déléguée de Vire

Compte-rendu du Conseil Communal du 2 décembre 2019

| FINANCES | | |
|----------|---|--|
| 1 | Tarifs publics 2020 | <p>Cindy Baudron constate l'augmentation du tarif cinéma pour les jeunes de moins de 14 ans et souhaite en connaître la raison. Pascal Binet explique que c'est une volonté d'aligner ce tarif sur celui des animations jeunes publics.</p> <p><i>Avis favorable</i></p> |
| CULTURE | | |
| 2 | Musée de Vire Normandie – Acquisition d'un lot textile | <i>Avis favorable</i> |
| 3 | Convention de mise à disposition de la Halle Michel Drucker pour les Virevoltés | <i>Avis favorable</i> |
| 4 | Demandes de prêt et Locations de La Halle Michel Drucker | <i>Avis favorable</i> |
| 5 | Théâtre du Préau – Demande de subvention d'investissement | <i>Avis favorable</i> |
| 6 | Convention avec le théâtre du Préau | <i>Avis favorable</i> |
| 7 | Maison des Artistes | <p>Catherine Godborge considère que ce projet est très ambitieux et, en tant qu'ex adjointe à la culture, elle y est favorable. Cependant, elle pose la question de l'acquisition de ce bâtiment alors que le château du Cotin, propriété de la collectivité, pourrait être aménagé en maison des artistes.</p> <p>Le Maire répond que cette future résidence d'artistes répond au projet artistique de la nouvelle équipe du CDN, qu'il ne s'agit pas de choisir entre l'un ou l'autre mais de répondre aux besoins accrus en résidence d'artistes.</p> <p>Catherine Godborge observe que le lien entre le projet artistique de la nouvelle direction du CDN et ce projet n'est pas suffisamment expliqué dans le projet de délibération.</p> |



| | | |
|-------------------------------|---|---|
| | | <p>Pascal Binet précise que les travaux du Château du Cotin sont estimés à 3M€.</p> <p>Gaëtan Prévert ajoute qu'en visitant le château du Cotin, on peut se rendre compte que les lieux ne seront pas disponibles avant plusieurs années.</p> <p>Serge Couason observe que nous ne sommes pas dans la même temporalité. Ce bâtiment répond à l'ambition du théâtre du Préau de façon rapide. De plus, ce lieu permet de répondre à des besoins de stockage.</p> <p>Jérémy Folly considère également que la demande du Préau pourrait être satisfaite en leur proposant le château du Cotin</p> <p>Le maire ajoute que la collectivité pourra se désengager d'un ou 2 appartements qui sont aujourd'hui utilisés par le Préau pour l'hébergement d'artistes.</p> <p>Catherine Godborge considère que ce n'est pas dans la stratégie de la ville d'acquiescer un bâtiment supplémentaire alors qu'une délibération avait été prise pour que le château du Cotin devienne à terme un lieu culturel. La question de la stratégie de la ville ainsi que celle du devenir du château du Cotin sont posées. Ce projet n'aurait-il pas pu bénéficier de subventions puisque les subventions semblent faciles à obtenir.</p> <p>Le Maire répond qu'il n'est pas souhaité, aujourd'hui, investir 3M€ dans la réhabilitation de ce château, montant identique à celui engagé pour la rénovation du musée. Le château du Cotin est, à ce jour, mobilisé pour des chantiers d'apprentissage dans les métiers du patrimoine du bâti.</p> <p>La DGS précise que l'usage de ce château est centré sur l'apprentissage des métiers du patrimoine bâti. Les formations proposées sont assurées par l'antenne du GRETA Sud-Normandie situé au lycée Mermoz. A ce jour, aucune offre de formation dans les métiers du bâtiment n'est proposée sur le bassin virois et ce lieu répond à des besoins du territoire. La fondation du Patrimoine subventionne cette démarche. Quant aux subventions obtenues, les projets d'investissement soutenus sont en correspondance avec les politiques d'aides des financeurs potentiels.</p> |
| ENSEIGNEMENT EDUCATION | | |
| 8 | Signature d'une convention-cadre avec Manche Numérique relative à l'Environnement de Travail (ENT One) pour le premier degré. | <i>Avis favorable</i> |
| 9 | Signature d'une convention avec le réseau Canopé pour l'enseignement sur la réflexion d'aménagement des espaces scolaires | <i>Avis favorable</i> |
| SPORT, ASSOCIATIONS | | |
| 10 | Subventions aux associations | <p>Au sujet du versement d'une subvention à titre exceptionnel de 20k€ à l'AFV,</p> <p>Roselyne Dubourgais aimerait connaître les dépenses qui correspondent au versement de cette subvention.</p> <p>Philippe Malléon explique que cette subvention a pour objet d'accompagner l'AFV depuis son accession en National 3 pour la saison 2019-2020.</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | | <p>Jérémy Folly réitère la question relative à la nature des dépenses. Il considère que c'est une question de forme et de présentation.</p> <p>Le Maire répond que cette subvention est intégrée au budget prévisionnel annuel des dépenses et des recettes de fonctionnement. La montée en National 3 génère des dépenses supplémentaires telles que les déplacements, les arbitrages et autres qu'il convient d'équilibrer avec des recettes. Cette subvention est donc un soutien au club pour contribuer à l'équilibre du budget de fonctionnement suite à l'accession en National 3. Et, le Maire invite à vérifier le niveau de soutien des communes aux clubs de même niveau. Pour l'AFV, le montant de la subvention versée à l'AFV représente environ 16% des recettes.</p> <p>Au sujet de la subvention versée au WIP pour un accompagnement sur la question des tiers lieux Roselyne Dubourgais demande si le lieu a été choisi. Le Maire répond que l'on ne part pas d'un lieu mais des associations qui souhaitent avancer sur ces questions. Jérémy Folly pose la question de l'intérêt de cette démarche pour une maison des associations qui reste facile à mettre en place.</p> <p>Serge Couasnon conseille la prudence par rapport à ce type de projet suite à l'expérience de l'EPN avec des box de télétravail qui n'ont pas été utilisés et ce, malgré des actions de communication d'un montant d'environ 20k€. Quels sont les besoins ?</p> <p>Le Maire précise que la collectivité ne va pas porter le tiers lieu. Cet accompagnement a pour objectifs de définir les besoins et les attentes des uns et des autres. Il ne s'agit pas de faire à la place de...</p> <p>Catherine Godborge pose la question du projet de la médiathèque dont il a été question lors d'une soirée débat avec la présence de la commune de Tinchebray. La médiathèque ne pourrait-elle pas être un tiers lieu ?</p> <p>Le Maire répond que le projet de la médiathèque n'est pas un projet de tiers lieu.</p> <p>Jérémy Folly considère qu'il faut rester vigilant.</p> <p>Le Maire ajoute que ce sujet est très à la mode et qu'il convient effectivement d'être très objectif, d'où cet accompagnement.</p> |
| PATRIMOINE, AMELIORATION DE L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES, DEVELOPPEMENT LOCAL | | |
| 11 | Renouvellement de la Convention d'occupation du domaine public avec l'Association du Golf | <i>Point non évoqué</i> |
| 12 | Intervention au titre du Fonds de Friches – Parcelle BO n°04 appartenant à la Société Hippique | <i>Avis favorable</i> |